



TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 30 JUIN 2025

L'An deux mille vingt-cinq et le 30 du mois de juin (30.06.2025) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 23 juin 2025, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°06/2025-03

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2024

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CONCEPTION, AU FINANCEMENT, A L'ETABLISSEMENT ET A L'EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE TARN-ET-GARONNE

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 11, soit 342 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), DELBREIL Thierry (1 ^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2 ^{ème} Vice-Présidente), M. BERTELLI Jean-Claude (délégué suppléant), Mme CASTAGNÉ Elisabeth (déléguée suppléante), M. CRUSBERG Daniel (délégué suppléant), Mme DUCASSÉ Patricia (délégué suppléante), Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), M. PRADINES Patrick (délégué suppléant) en visio-conférence, M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 5, soit 214 voix	M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE, M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX, Mme NEGRE Marie-Claude (4 ^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme DUCASSÉ, Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET, M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL
Nombre de membres absents excusés : 5, soit 126 voix	M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1425-1 ;

Vu le Code des Postes et Communications électroniques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-3 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article L. 3131-5 ;

Vu l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, modifié par décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Vu la Convention de délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne conclue le 30 janvier 2019, et notamment son article 5.8.5 ;

Conformément à l'article 5.8.5 de la Convention de délégation de service public, « le Délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'Autorité délégante un rapport sous format électronique conforme à l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public délégué ».

Ce rapport comporte notamment :

- un compte-rendu technique et un compte-rendu financier de l'année écoulée dont le contenu est détaillé aux Articles 5.8.5.1 et 5.8.5.2 de la Convention de DSP ;
- les données comptables permettant de retracer l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la Convention au cours de l'année écoulée, ces données faisant apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation ;
- une analyse, par le Délégataire, de l'état d'avancement des études et des travaux, des démarches entreprises pour la commercialisation du Réseau de communications électroniques, puis de la qualité du service rendu aux Usagers dudit réseau ;
- de manière générale, l'ensemble des éléments de nature à permettre au Délégant d'apprécier les conditions d'exécution de la mission déléguée.

Aux termes de l'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen de ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Considérant le rapport annuel de l'année 2024 et ses annexes transmis par le délégataire OCTOGONE FIBRE ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire (et de ses annexes) – exercice 2024, de la délégation de service public relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **02 JUIL. 2025**

Fait à Montauban, le 30 juin 2025

Et de la publication le **04 JUIL. 2025**

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

AR Préfecture

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2024DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA CONCEPTION, AU FINANCEMENT, A L'ETABLISSEMENT ET A L' EXPLOITATION DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE TARN-ET-GARONNE

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20250630-06202503-DE

Numéro d'acte : 06202503

Date de décision : 30/06/2025

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-2-1-0-0 (Commande Publique / Délégation de service public / contrats)

Fichier acte : 06 2025 03 Rapport annuel du délégataire exercice 2024.pdf

Fichier(s) annexes(s) : RAA2024_Octogone-Fibre.pdf

Lien de téléchargement pour annexes.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 02/07/2025 09:53:39

Date de réception de l'AR : 02/07/2025 09:54:07